

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO EURO SANTE (Part P)

Code ISIN : FR00140089H9

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en profitant du dynamisme des actions du secteur de la santé, d'après l'analyse de la société de gestion.

A titre indicatif, l'indice DJ Euro Stoxx 600 Health Care (SXPDP), calculé dividendes nets réinvestis, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du FCP. La gestion du FIA n'étant pas indiciaire, aucune contrainte n'est appliquée sur la gestion. La performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de l'indice composite ci-dessus.

La classification du FCP est « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le FCP adopte un style de gestion active. Le gestionnaire investit sur des entreprises jugées innovantes dans les secteurs des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies. Dans le domaine des technologies médicales, le gestionnaire diversifie ses investissements notamment sur l'imagerie, la télémedecine, les interventions minimalement invasives, les biomarqueurs, les nanotechnologies, les implants ou la robotique. La zone géographique du FCP est essentiellement les pays de l'Union européenne.

La gérance du fonds s'assure que le portefeuille respecte à tout moment les expositions suivantes :

- 80% à 100% de l'actif net du fonds aux marchés des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) ;
- 60% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- 0% à 20% de l'actif net du fonds en actions de petites et moyennes capitalisations sans toutefois investir dans des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros ;
- 0% à 10% de l'actif net du fonds en OPCVM/FIA.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments dérivés.

Le fonds pouvant être investi en actions de sociétés internationales de pays membres de l'OCDE, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 10% de l'actif net du fonds. Les devises de l'Union européenne et de la zone euro autres que l'euro ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de change.

Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut baisser plus rapidement et plus fortement. Les petites capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros.

Le fonds ayant opté pour la capitalisation des revenus, le résultat net et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La souscription initiale minimum est de 1 part. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

à risque plus faible, à risque plus élevé,

← →

Rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Le niveau de risque du FIA reflète principalement le risque lié à son exposition aux marchés actions. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les risques importants du FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité lié à l'exposition aux marchés des petites et moyennes capitalisations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	4,00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	4,00%	
Frais prélevés par l'OPC sur une année		
Frais courants	2,50%	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est une prévision sur les frais de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les commissions de surperformance le cas échéant et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de ce FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète, soit à partir de fin 2022.

Le FIA a été créé le 20/05/2022.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès de son conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/05/2022.**